

Image not found or type unknown



Droits apres deces d'une tante

Par **clain**, le **07/02/2009** à **15:17**

bonjour, ma tante (soeur de mon père dcd), viens de deceder, elle était mariée mais je ne sais pas sous quel régime, elle n'a pas eu d'enfant mais son mari oui lors d'un premier mariage. il y a une maison de famille qui appartenait à ma grand mère et dont ma tante a hérité après son mariage. ma question est la suivante, es-je des droits sur cette maison qui vient de ma famille ou est-ce ses enfants à lui qui en hériteront après son décès? merci beaucoup merci pragma.. mais après le décès du mari de ma tante que deviendra la maison? est-ce qu'elle reviendra à ses enfants ? ou à moi?

Par **Visiteur**, le **09/02/2009** à **18:53**

Bonsoir,
Sauf testament de votre tante ET en l'absence d'enfants, son mari devient ayant-droit à 100%.